



Acte de vente decompte silence notaire

Par nic

Bonjour,

Il y a déjà 9 jours j'ai signé l'acte de vente: "PAIEMENT DU PRIX

L'ACQUEREUR a payé le prix comptant ce jour ainsi qu'il résulte de la comptabilité de l'office notarial dénommé en tête des présentes au VENDEUR, qui le reconnaît et lui en consent quittance sans réserve.

DONT QUITTANCE

DÉSISTEMENT DE L'HYPOTHÈQUE LÉGALE SPÉCIALE DU VENDEUR ET DE L'ACTION RÉSOLUTOIRE

Par suite du paiement ci-dessus effectué, le VENDEUR se désiste de tous droits d'hypothèque légale spéciale du vendeur et action résolutoire, même en ce qui concerne les charges pouvant résulter du présent contrat, et ce pour quelque cause que ce soit.

ORIGINE DES FONDS

L'ACQUEREUR déclare avoir effectué le paiement du prix et des frais au moyen de ses fonds personnels.

REPARTITION DU PRIX ENTRE LES COINDIVISAIRES

Le prix de vente sera réparti après apurement des créances dans les proportions suivantes entre chacun des VENDEURS coïndivisaires ...".

Le temps passe. Malgré trois messages (le dernier message contient la demande de répondre 48 h) au notaire de m'informer si les autres vendeurs co indivisaires ont signé leurs décomptes (moi, j'ai signé le mien le jour même de la signature de l'acte de vente) et quand est ce que le notaire effectuera le virement, le notaire en charge de succession ne répond pas. J'ai l'impression d'avoir perdu mon argent. On m'a trompé.

Merci de votre réponse.